

02 mai 2017

Président : M. Jacques GOBERT
Mme. Danièle STAQUET
M. Jean GODIN
Mme. Françoise GHIOT
M. Jonathan CHRISTIAENS
M. Michele DI MATTIA
M. Antonio GAVA
M. Laurent WIMLOT
Mme. Colette BURGEON
En présence de Mme Valérie DESSALLES, Directrice Financière en ce qui
concerne les points financiers
Secrétaire : M. Rudy ANKAERT

Objet : BE-F-AF/B5-2016C317/033-LB-2017 - Marché de fourniture relatif à l'acquisition d'un
Service : comptoir billetterie pour le théâtre communal - Attribution
Référence : **MARCHES PUBLICS**
20170502-38/B5/1400

Le Collège Communal,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L 1222-4 §1er relatif à la compétence du Collège communal ;

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté Royal du 15 juillet 2011 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques;

Vu la délibération du Collège du 30/12/2006 approuvant le principe du marché de fournitures relatif à l'acquisition d'un comptoir billetterie pour le théâtre communal choisissant la procédure négociée sans publicité comme mode de passation et l'emprunt comme mode de financement ;

Considérant que la liste des fournisseurs à consulter a été arrêtée comme suit par le Collège

- GOFFAUX Ets de Fleurus
- Artisan menuisier Francis ROOS de Meslin l'Evêque
- DOUGLAS Design de Carnières
- Menuiserie GODART de Frameries
- BF Design de Mons
- Gebroeders Peeters BVBA de Mechelen;

Considérant que la date de dépôt des offres était fixée au 02/03/2017 et qu'il a été reçu une offre, à savoir : DOUGLAS Design de Carnières au montant de € 7.356 HTVA;

Considérant que l'offre du soumissionnaire a été analysée au regard des clauses techniques du cahier spécial des charges;

Considérant que celle-ci est conforme au descriptif technique imposé par le pouvoir adjudicateur;

Considérant que l'offre est satisfaisante au regard du critère d'attribution prix;

Considérant que le crédit budgétaire est prévu à l'article 772/74421-51 au budget extraordinaire 2016 (doublon 2017) et que le mode de financement sera l'emprunt;
DECIDE :

Article 1 : d'attribuer le marché de fournitures relatif à l'acquisition d'un comptoir billetterie pour le théâtre communal à la société DOUGLAS Design de Carnières pour un montant de € 7.356 HTVA.

Article 2 : d'engager un montant de 8.900,76 à l'article budgétaire 772/74421-51.

Article 3 : de fixer le montant de l'emprunt à € 8.900,76.

Par le collège :

Le Secrétaire,

Rudy Ankaert

Le Président,

Jacques Gobert

Pour extrait certifié conforme, le 05/09/2018

Le Directeur Général f.f.,

Olivier COUVREUR

Le Bourgmestre,

Jacques GOBERT